

**Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion
du Centre Nautique du Vexin**

Séance du 08 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux à 10h00

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la Communauté de Communes – 6 rue Bertinot JUEL à Chaumont en Vexin, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 20
Membres présents : 13
Membres votants : 13

Étaient présents Messieurs :

BARREAU, BLOUIN, DELON, DESMELIERS, DUPUY, GERNEZ, LE CHATTON, LELEU, LUSSIER, PINEL, MORIN, TAILLEBREST (suppléant à la CCVT), STEINMAYER.

Étaient excusés Messieurs :

FRIGIOTTI, LAROCHE

Étaient absents Mesdames et Messieurs :

CORNU, DHOET, FONDRILLE, LEDERLE, MARIE, THEBAULT.

Monsieur BARREAU a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 septembre 2022 à 10h

Le quorum étant atteint, le Président, ouvre la séance à 10h10.

Le Président émet une pensée pour Madame MARTIN qui reste présente malgré sa longue maladie.

Le Président informe qu'un point a été rajouté à l'ordre du jour et qu'il s'agit de la réforme des règles de publicité en vigueur au 1^{er} juillet 2022 – Modalité de publication des actes règlementaires et décisions du SMCNV. Il propose à l'ensemble des élus de valider cette modification.

Il informe qu'une visite de chantier a eu lieu il y a quelques jours et que ce point sera vu ultérieurement.

Monsieur le Président nomme le secrétaire de séance : Monsieur Christophe BARREAU.

Le Président dresse ensuite la liste des pouvoirs et des excusés.

01 - Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

02 - Installation d'un nouveau suppléant au sein du Conseil Syndical SMCNV

Monsieur le Président présente ce point, et informe que Madame Sylvie THIMOTEE-HUBERT a été désigné en Conseil Communautaire CCVT, conseillère syndical suppléante au SMCNV, afin de remplacer Madame Dorothée FRANCON conseillère syndical suppléante au SMCNV.

Objet : Installation d'un nouveau délégué suppléant au sein du Conseil Syndical SMCNV

MODIFICATION DU CONSEIL SYNDICAL

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 23 septembre 2020, portant sur l'installation du Conseil syndical, Election du Président, Fixation du nombre de Vice-présidents, Election des Vice-Présidents

Le Président rappelle que le SMCNV est constitué de la Communauté de Communes du Vexin-Normand et de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. Chaque Communauté de Communes dispose de 20 membres soit 10 titulaires et 10 suppléants.

A la suite de la démission de Madame Dorothee FRANCON, Conseiller syndical suppléant CCVT au sein dudit syndicat, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a procédé à son remplacement.

Madame Sylvie THIMOTEE-HUBERT a été désignée lors du Conseil Communautaire CCVT du 12 avril 2022, conseiller syndical suppléant au SMCNV en remplacement de Madame Dorothee FRANCON.

Le Président déclare installer Madame Sylvie THIMOTEE-HUBERT dans sa nouvelle fonction de conseiller syndical suppléant conformément au tableau ci-dessous :

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	ELUS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté de Communes du Vexin Thelle	Bertrand GERNEZ	Loïc TAILLEBREST
	Laurent DESMELIERS	Emmanuelle LAMARQUE
	Philippe MORIN	Marie-Hélène DURAND
	Sylvain LE CHATTON	Bernard MICHALCZYK
	Geoffrey LELEU	Sophie LEVESQUE
	Alain FRIGIOTTI	Annie DEGENNE
	Pascal LAROCHE	Patrick MONTILLON
	Sébastien MARIE	William BLANCHET
	Christophe BARREAU	Marc METZGER
	Serge STEINMAYER	Sylvie THIMOTEE-HUBERT
Communauté de Communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Jérôme VREL
	Jim DHOEDT	Roland DUBOS
	Gilles DELON	Carole LECONTE
	Gilles LUSSIER	Anthony BRUNET
	Monique CORNU	Laurent BAUSMAYER
	Didier PINEL	Chantal ARVIN-BEROD
	Nathalie THEBAULT	Harrison BENET
	Jean-Pierre FONDRILLE	Laurent LAINE
	Michel DUPUY	Nathalie BARTHOMEUF
	Carole LEDERLE	Alexis LOUISE

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'installation de Madame Sylvie THIMOTEE-HUBERT dans sa nouvelle fonction de conseiller syndical suppléant du SMCNV.

3- Réforme des règles de publicité en vigueur au 1er juillet 2022 – Modalité de publication des actes réglementaires et décisions du SMCNV

Monsieur le Président explique que, depuis le 1^{er} juillet 2022, de nouvelles règles sont en vigueur concernant la publication des actes. Les syndicats mixtes fermés dont fait partie le SMCNV peut bénéficier d'une dérogation pour publier ou non sur internet les actes n'ayant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Le Président explique que pour mettre en place cette modalité un site internet sera créé et sera hébergé par la société Planethoster. Il indique que cela permettra au public de prendre connaissance directement des décisions qui seront prises.

Il indique qu'un lien via le site de la CCVT et du CCVN pourra être créé pour faciliter l'accès au site du SMCNV.

Monsieur LE CHATTON précise que l'idée initiale était de rajouter un lien sur le site de la CCVT mais que cela n'est pas autorisé et que cela pénalisait également la CCVN.

Il a été évoqué la création d'un site internet avec le minimum, juste une page vitrine et un onglet, où seront stockés les délibérations et les procès-verbaux, ce qui sera plus accessible pour les administrés et ce qui évitera l'affichage.

Monsieur Le Président précise que cette modification n'aura aucun lien avec les publicités d'Aquavexin. Cette modification est purement administrative et liée à la vie du syndicat.

Monsieur BLOUIN demande que soit transmis le lien du site une fois créé au service de la communication de la CCVN.

Monsieur Le Président soumet la délibération au vote.

DELIBERATION N° 20220908_02

Objet: Réforme des règles de publicité en vigueur au 1^{er} juillet 2022 – Modalités de publication des actes réglementaires et décisions du SMCNV.

Vu l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022, par renvoi de l'article 5211 et de l'article 5711-1 du même code,

Vu l'ordonnance N°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales.

Le Président rappelle au comité syndical que les actes (délibérations, décisions et arrêtés) pris par le Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin (SMCNV) entrent en

vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de l'égalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site internet.

Les syndicats mixtes fermés bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, ils peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité de leurs actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- soit par affichage ;
- soit par publication papier ;
- soit par publication sous format électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil syndical.

A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes devra se faire exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant l'absence de site internet du Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin (SMCNV).

Le Président propose au comité syndical :

- D'appliquer la réforme en publiant les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sur le site internet du SMCNV qui sera créer.

Ou

- En maintenant la publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par affichage à son siège situé au 6 rue Bertinot Juel – 60240 CHAUMONT-EN-VEXIN.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition du Président à savoir :

- Appliquer la réforme en publiant les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sur le site internet du SMCNV à créer

4- Création d'un site web pour le SMCNV - Réforme des règles de publicité en vigueur au 1er juillet 2022.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de la délibération liée à la création du site qui permettra de publier les actes du SMCNV comme indiqué lors de la précédente délibération.

Il indique que le coût de la création du site sera de 81,60 € pour la 1^{ère} année.

Le Président soumet cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 20220908_03

Objet: Création d'un site internet pour le SMCNV – Réforme des règles de publicité en vigueur au 1er juillet 2022

Le Président rappelle au comité syndical que les actes (délibérations, décisions et arrêtés) pris par le Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin (SMCNV) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de l'égalité.

Pour faire suite à la réforme des règles de publicité des actes en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022 et conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

Considérant l'absence de site internet du Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin (SMCNV),

Considérant la délibération N°20220908_02 portant sur la modalité de publication des actes réglementaires et décision du SMCNV.

Le Président propose au comité syndical de créer un site internet (de 2 ou 3 pages Web) pour le Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique afin d'y publier les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel.

Coût de la licence : 81.60€TTC pour 1 an.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition du Président à savoir, créer un site internet (de 2 ou 3 pages Web) pour le Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique.

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

5- Présentation du rapport d'activité 2021.

Monsieur le Président cède la parole à Damien VETA pour présenter ce point et propose de faire un tour de table afin que tous les participants se présentent.

Monsieur le Président explique que des réunions techniques ont lieu régulièrement avec Marion GILBERT et Damien VETA dans le cadre des travaux, avec les membres de la DSP. Le Conseil syndical se réunit pour les questions administratives avec les élus des deux Communautés de Communes.

Monsieur BLOUIN précise que, lors des réunions de DSP, il est également abordé le sujet de la gestion du site Aquavexin.

Damien VETA informe que le rapport d'activité sera présenté et qu'il sera suivi d'un point sur l'avancée des travaux.

Marion GILBERT présente le point et précise que les chiffres présentés concernent uniquement l'année 2021.



SOMMAIRE

- › Introduction
- › Du service public
- › ...Au service de tous les publics
- › La dynamique RH
- › La qualité de service
- › Maintenance et consommation des fluides
- › Les fréquentations
- › Les recettes
- › Les éléments financiers



INTRODUCTION

PRÉAMBULE

L'année 2021 a de nouveau été affectée par l'épidémie de COVID 2019 et le centre d'AQUAVEXIN à l'instar de l'ensemble du Groupe Recréa a su démontrer la mobilisation des équipes et l'agilité nécessaire pour s'adapter à ces nouvelles contraintes et traverser la Crise.

L'année écoulée a également permis au Groupe Recréa de consolider ses ambitions au service des collectivités et des territoires, au travers de :

- La démarche **Société à Mission**
- L'engagement **Bien-être au Travail**, récompensé tout récemment par le Label Great Place To Work.
- La poursuite de notre effort de mesure de la qualité de service auprès de nos usagers



INTRODUCTION

UNE ANNÉE 2021 PERTURBÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

- › Un établissement fermé du 1^{er} janvier au 17 mai.
- › Reprise des groupes scolaires le 18 mai.
- › Le 19 mai ouverture aux extra-scolaires.
- › Le 9 juin ouverture au grand public.
- › Mise en place du Pass sanitaire le 21 juillet ...

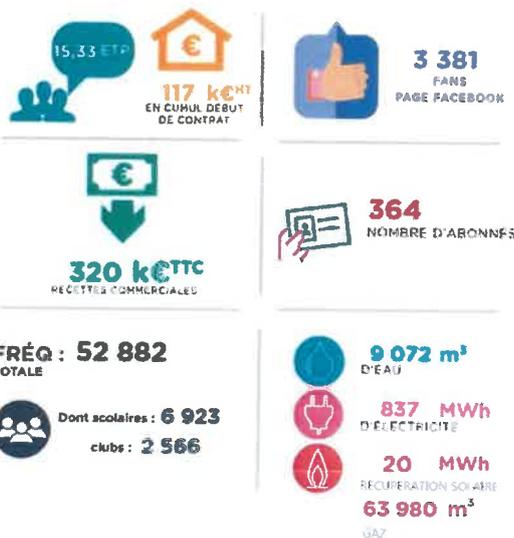


INTRODUCTION DES TRAVAUX EN PARALLÈLE

- › Réaménagement et la réorganisation spatiale des vestiaires collectifs.
- › Réhabilitation de l'espace balnéothérapie.
- › Création d'équipement de bain et de loisirs extérieurs.



INTRODUCTION 2021 EN CHIFFRE



Monsieur le Président souhaite savoir comment sont répartis les 15,33 ETP ?

Marion GILBERT indique que les ETP sont répartis comme suit :

- 1 Directeur
- 1 top player (en alternance)
- 3 MNS - BEESAN
- 3 ETP à l'accueil,
- 3.57 agents à l'entretien,
- 0.71 éducateur des activités forme
- 1 BP JEPS
- 1 coordinateur au bassin avec les éducateurs aquatiques
- 1 Responsable Admin et Commercial

Il y a deux agents éducateurs Fitness qui ont demandé à être formés au BNSSA (surveillant de baignade) et il est prévu 2 BP JEPS en formation en 2022.

Damien VETA explique que, pour un bon fonctionnement, il faut en moyenne 17 à 18 ETP qui sont complétés par des auto-entrepreneurs, sur la partie aquatique. Il y a un vrai manque dans ce domaine.

Damien VETA précise qu'il est difficile d'avoir une équipe complète mais que tout est mis en œuvre par RECREA pour y arriver.

Il est demandé si le nombre de 18 ETP est un ratio par rapport au nombre d'entrées.

Damien VETA répond que cela correspond au nombre d'agents nécessaire par rapport au nombre d'heures d'ouvertures et aux besoins.

DU SERVICE PUBLIC

LE SERVICE PUBLIC

L'ACCUEIL DES SCOLAIRES

LA FREQUENTATION SCOLAIRE

	Fréquentation		
	2021	2020	Contractuel
Scolaires du 1er degré	5 370	5 221	19 000
Scolaires du 2nd degré	1 553	2 456	4 250
Fréquentation total des scolaires	6 923	7 677	23 250

- › Un protocole de natation scolaire adapté.
- › Classes prioritairement concernés **CM1 et CM2**.
- › **Nombre de créneaux réduit pour maintenir le temps de pratique et permettre le respect des mesures sanitaires.**
- › Séances **prolongées jusqu'à la fin juin** (pour atteindre 7 séances au total).
- › Une rentrée en septembre 2021 pleine d'espoir.

Monsieur le Président souhaite savoir s'il est possible de connaître le nombre d'enfants qui arrivent au collège en sachant nager.

Marion GILBERT répond qu'ils n'ont pas les chiffres mais qu'il doit être possible de les récupérer auprès des enseignants qui font passer l'examen du savoir nager avec les éducateurs aquatiques.

Monsieur le Président indique qu'il serait important de le savoir afin qu'une communication puisse être faite auprès des écoles. Il s'agit d'un investissement des Communautés de Communes afin que la majorité des enfants qui rentrent en 6^{ème} sachent nager.

Damien VETA indique que la moyenne nationale est d'1 enfant sur 2 arrivant au collège sans savoir nager. C'est pour cela que RECREA prône le « savoir nager » pour les élèves.

Monsieur le Président indique qu'il serait bien de fixer des objectifs de réussite afin de communiquer auprès des enseignants qui sont encore réticents à cette formation.

Marion GILBERT va prendre l'attache des enseignants pour essayer de nous présenter les chiffres rapidement.

Monsieur BLOUIN souhaiterait que ces chiffres apparaissent dans le rapport d'activité des années suivantes.



LE SERVICE PUBLIC

L'ACCUEIL DES CLUBS

Confirmation de la reprise des clubs fin août

	Date de reprise	Créneaux
Club de Plongée de Chaumont	08/09/2021	Mercredi de 20h30 à 22h30
Baliste Club de Gisors	23/09/2021	Jeudi de 20h30 à 21h30
Vexin Natation Club	13/09/2021	Du lundi au samedi de 17h30 à 20h30

LA FREQUENTATION DES CLUBS EN 2021

Nom des clubs	2021	2020	Ecart
Club de plongée de Chaumont en Vexin	327	449	-122
Baliste Club de Plongée de Gisors	242	238	4
Vexin Natation Club	1997	910	1087
Total	2 566	1 597	969

- › Signature des nouvelles conventions avec l'intégration d'une clause relative à la mise en œuvre du Pass sanitaire.
- › Création de cartes pour les adhérents pour faciliter le suivi des fréquentations.



9

Monsieur LE CHATTON souhaite savoir comment sont comptabilisés l'accès des clubs du CCVT. Sont-ils à l'entrée ou à la ligne ?

Marion GILBERT indique qu'ils sont à la ligne d'eau et même au bassin.

Monsieur LE CHATTON souhaite savoir si le fait d'être à la ligne signifie que le club de natation ne souhaite pas utiliser les cartes.

Marion GILBERT répond par la négative et précise que le club comptabilise les présences sur un tableau propre et que celui-ci est transmis à chaque fin de mois. Le système de carte permet de simplifier le comptage qui se fait via un logiciel. Avec le club de natation, cela demande une intervention humaine (Comptage sur un fichier PDF).

Monsieur LE CHATTON demande pourquoi cela n'est pas imposé aux clubs.

Marion GILBERT étudie un moyen de pouvoir faciliter le comptage et qui convient à tous.

LE SERVICE PUBLIC

L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION

Comme tous les équipements sportifs français recevant du public, l'activité d'AquaVexin a été fortement perturbée.

Les fermetures ont lourdement impacté les cycles d'apprentissage, tant dans le cadre scolaire que dans le cadre de l'académie du savoir nager.

Nous avons donc lancé l'opération baptisée CETO qui visait à rattraper ce retard.

188 enfants ont pu rattraper toutes leurs séances sur 2021.



10

...AU SERVICE DE TOUS
LES PUBLICS

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LA RÉOUVERTURE AU PUBLIC / 9 JUIN 2021

UNE COMMUNICATION À LA HAUTEUR DES ENJEUX

LES OBJECTIFS

EN EXTERNE

COMMUNIQUER
POUR
INFORMER ET
RASSURER

RENFORCER
INTENSIFIER
LE LIEN AVEC
LA COMMUNAUTÉ DE
VOS CLIENTS USAGERS

EN INTERNE

COMMUNIQUER
POUR
PRÉPARER ET
ÊTRE PRÊT

REMOTIVER
RENFORCER
ENTRE LES MEMBRES SUR
SITE POUR LE RETOUR À
LA NORMALE

12

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LA RÉOUVERTURE AU PUBLIC / 9 JUIN 2021



13

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS LA RÉOUVERTURE AU PUBLIC / 9 JUIN 2021



SMS va être envoyé à 7040 prospects.

Bonne nouvelle : votre centre aquatique AquaVexin est ouvert ! Profitez des plaisirs de l'eau pour les vacances - réservation sur bit.ly/35UQimC STOP 36111

NOUS SOMMES PRÊTS !
COMMUNIQUÉ DE PRESSE Juin 2021
Réouverture du Centre aquatique AQUAVEXIN à Tré-Château le 9 Juin 2021

Conformément aux directives gouvernementales et en accord avec le conseil municipal de commune de Tré-Château et du conseil municipal, le conseil aquatique AquaVexin a le plaisir d'annoncer la reprise les vacances à partir du Mercredi 9 Juin pour profiter des plaisirs de l'eau. Tous les jours, vous pourrez profiter de nos services réservés aux vacances de la Toussaint, du 11 au 13 Juin, en toute sécurité.

Les zones de baignade autorisées
Pour profiter au mieux de nos prestations aquatiques, nous recommandons de profiter de nos zones de baignade autorisées. Elles sont situées à proximité de nos piscines. Elles sont surveillées par nos équipes de sauvetage et de secours.

Le bonjour est dans l'eau !
Pour profiter au mieux de nos prestations aquatiques, nous recommandons de profiter de nos zones de baignade autorisées. Elles sont situées à proximité de nos piscines. Elles sont surveillées par nos équipes de sauvetage et de secours.

Les bénéfices de l'activité aquatique
Après cette période de confinement prolongée, il est important de profiter de nos piscines pour profiter de nos prestations aquatiques. Elles sont situées à proximité de nos piscines. Elles sont surveillées par nos équipes de sauvetage et de secours.

L'indispensable savoir nager !
Cependant, il est important de profiter de nos piscines pour profiter de nos prestations aquatiques. Elles sont situées à proximité de nos piscines. Elles sont surveillées par nos équipes de sauvetage et de secours.

Pour toute demande d'information de détail, contactez-nous au 02 47 82 12 12.

Préparez votre matériel !
Pour profiter au mieux de nos prestations aquatiques, nous recommandons de profiter de nos zones de baignade autorisées. Elles sont situées à proximité de nos piscines. Elles sont surveillées par nos équipes de sauvetage et de secours.

Mesures commerciales
Après cette période de confinement prolongée, il est important de profiter de nos piscines pour profiter de nos prestations aquatiques. Elles sont situées à proximité de nos piscines. Elles sont surveillées par nos équipes de sauvetage et de secours.

FASTOCHE
RESERVEZ VOS places au Centre Aquatique en quelques clics.

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS LA RÉOUVERTURE AU PUBLIC / 9 JUIN 2021



L'HEURE DU PLONGEUR A SONNÉ !
AQUAVEXIN EST OUVERT !

AquaVexin

RESERVATION SUR moncentreaquatique.com

120 rue de la Toussaint - 85100 Tré-Château - 02 47 82 12 12

- › Rappel des **gestes barrières**.
- › Gestion de la **FMI autorisée (50% de la FMI du 09 au 29 juin 2021 inclus puis 100% à partir du 30 juin)**.
- › Gestion des flux en **modulant la fréquentation des espaces et la durée des séances**.
- › **Réservation en ligne**.
- › Contrôle du **Pass Sanitaire** à partir du **21 juillet**.



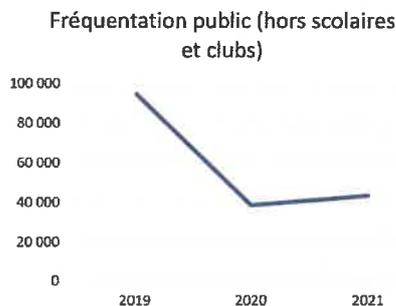
Le Président souhaite savoir si les réservations en ligne ont bien fonctionné.

Marion GILBERT répond par l'affirmatif et précise que le système a été maintenu pour les activités et que le site a été amélioré depuis sa création au moment du COVID.

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LA FRÉQUENTATION DU PUBLIC

	2019	2020	2021	Contractuel
Fréquentation public (hors scolaires et clubs)	95 018	38 466	43 393	130 026



La fréquentation totale de l'année **2021** est de **52 882** personnes.

Une fréquentation en très forte baisse en raison des périodes de fermeture liées à la crise sanitaire.

Une chute de **57 %** par rapport à **2019** mais **+11%** par rapport à l'année **2020**.

17

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

FOCUS SUR LES ACTIVITÉS

MOYENNE HEBDOMADAIRE DES FREQUENTATION SPORTIVE

Activités	2019	2020	2021	Variation N-1
FITNESS	194	151	139	-8%
AQUAFITNESS	253	223	165	-26%
Total	447	374	304	-19%

La crise sanitaire a diminué le nombre d'abonnés. En effet la peur de nouvelles fermetures a fortement impacté les décisions d'engagement. La fréquentation en cours collectif est donc impactée.



18

NOMBRE D'ENFANT INSCRIT A L'ACADEMIE DU SAVOIR NAGER

	LUDIMANIA	LUDINAGE VERT	LUDINAGE BLEU	LUDINAGE ROUGE	TOTAL
Total ASN 2021	40	89	144	58	331
Total ASN 2020	33	55	109	37	234
Ecart 2021/2020	+7	+34	+35	+21	+97

Afin de répondre à la forte demande, en 2021 nous avons augmenté le nombre de place en cours ainsi que le nombre de créneaux pour l'apprentissage des enfants.

Cette année le centre a proposé 18 créneaux ludinage.

AquaVexin a rencontré un certain succès avec un taux de remplissage de 98%.

Monsieur le Président souhaite savoir qu'elles sont les tranches d'âge par niveau ?

Marion GILBERT indique que le Ludimania concerne les enfants de 4 à 5 ans. Ils sont davantage centrés sur les compétences que sur l'âge.

Marion GILBERT informe qu'un livret est remis en début d'année sur lequel sont bien détaillées les compétences de chaque niveau.

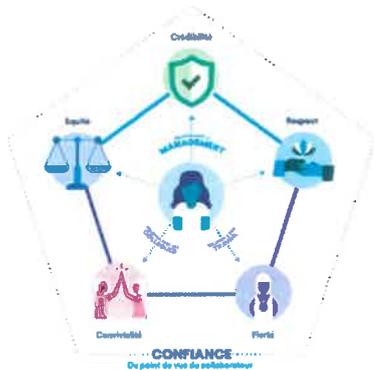
Damien VETA explique que la demande est importante cette année, les enfants ne pourront alors pas tous être accueillis. Des stages seront mis en place pendant les vacances scolaires.

LA DYNAMIQUE RH

LA DYNAMIQUE RH

Le modèle® Great Place To Work®

Qu'est-ce qu'une « entreprise où il fait bon travailler » ?



Vision par dimension	Recrea	Site
CREDIBILITÉ	73%	85%
RESPECT	69%	81%
ÉQUITÉ	68%	76%
FIERTÉ	72%	82%
CONVIVALITÉ	77%	92%
AUTRES THEMES + QUESTIONS COMPLEMENTAIRES	77%	90%

Taux de participation



Evolution 2021/2018



Great Place To Work

LA QUALITÉ DU SERVICE

LA QUALITÉ DU SERVICE SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

- › Réparation du portail automatique
- › Aménagement de la banque d'accueil
- › Pose de la solution BR13 anti glissance
- › Remplacement de tout les BEAS



LA QUALITÉ DU SERVICE LES INSTALLATIONS TECHNIQUES



DETAIL DU P3

Année	Designation des travaux	Montant
2021	Remplacement de 8 servomoteurs en chaudière et sous-station	2 330,16 €
	Remplacement de l'actuateur	3 175,29 €
	Remplacement du clapet de bêche du grand bain et du couvercle du préfrite	1 952,00 €
	Remplacement d'une chaudière (y compris fumisterie, modifications hydrauliques.....)	40 932,54 €
	Remplacement collecteur eau froide	5 017,20 €
	Remplacement robinetterie HS	1 638,53 €
	Remplacement du sèche main vestiaire femmes	776,00 €
TOTAL 2021		57 122,68 €



DETAIL DU P4

Année	Designation des travaux	Montant
2021	Remplacement de la pompe à chaleur	195 692,32 €
	Création du dépôtage Acide et Chlore en vac	17 453,60 €
	Remplacement des panneaux solaires (y compris modifications hydrauliques)	126 700,75 €
	Remplacement Eclairage bases in 25m par des LED	3 165,00 €
	Isolation des échangeurs	4 512,00 €
Mise en place d'une passerelle de communication entre automate SAUTER et notre service de télégestion		
TOTAL 2021		347 533,67 €

Nous avons prévu le remplacement de la totalité de l'automatisme (travaux en cours qui seront intégrés au P3, finalisation pour 2022)

LA QUALITÉ DU SERVICE LES NOUVEAUTÉS 2021

En 2021 nous avons...

- Redécoré la vitre de la salle de pause du personnel



- Repeint accueil du centre. Repeint et réaménagé la salle de réunion



LA QUALITÉ DU SERVICE

LES NOUVEAUTÉS 2021

En 2021 nous avons...

- Réhabilité les douches de l'espace Aquatique (faïence et faux plafond)



- Redécoré la vitre du local des Maitres-nageurs



LA QUALITÉ DU SERVICE

LES NOUVEAUTÉS 2021

En 2021 nous avons...

- Refait une partie des bancs des gradins (deuxième partie prévue en 2022) + vis lames de bois



- Décoration de la pataugeoire



LA QUALITÉ DU SERVICE LES NOUVEAUTÉS 2021

En 2021 nous avons...

- Repeint la salle cardio

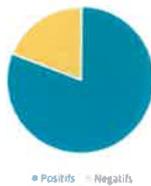


- Aménagé la salle de cours collectif pour accueillir une nouvelle activité.

LA QUALITÉ DU SERVICE LES REMARQUES DE LA CLIENTÈLE

AVIS DEPOSES SUR LE CAHIER DE DOLEANCES

Répartition des avis



Répartition des avis positifs



Répartition des avis négatifs



Le cahier de doléance recueille 26 commentaires en 2021 : 21 avis positifs contre 5 axes d'amélioration.

LA QUALITÉ DU SERVICE LES REMARQUES DE LA CLIENTÈLE

ANALYSE DES AVIS DEPOSES SUR LES RESEAUX SOCIAUX

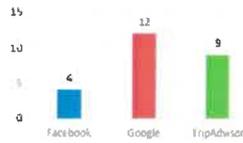
En 2021, AquaVexin c'est 3,9 étoiles sur Google et 25 avis qui ont été partagés par nos usagers sur Facebook, Google et TripAdvisor. On compte 12 avis positifs contre 13 négatifs au total.

Répartition des avis

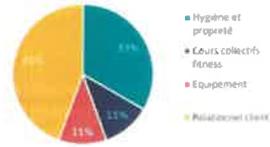


■ Positifs ■ Négatifs

Répartition sur les différents réseaux



Répartition des avis positifs



Répartition des avis négatifs



Tardés

LA QUALITÉ DU SERVICE LA SATISFACTION CLIENT



LA QUALITÉ DU SERVICE LA SATISFACTION CLIENT



LA QUALITÉ DU SERVICE LA SATISFACTION CLIENT

L'HYGIÈNE & LA PROPRETÉ



BAIGNADE & NATATION



LA QUALITÉ DU SERVICE LA SATISFACTION CLIENT



96% DES CLIENTS SONT SATISFAITS
DES AQUASPORTS



93% DES CLIENTS SONT SATISFAITS
DES ACTIVITÉS FITNESS



94% DES CLIENTS CONCERNÉS
SONT SATISFAITS DE CET ESPACE



MAINTENANCE ET CONSOMMATIONS DES FLUIDES





LES CONSOMMATIONS

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE MENSUELLE

Fluide	Eau	Electrode	Recuperation energie	Clair
Unité	m ³	MWh	MWh	m ³
Janvier	117	63	0	4 751
Février	243	51	0	4 111
Mars	224	59	0	1 148
Avril	227	45	0	4 628
Mai	1 288	35	0	4 335
Juin	935	66	0	8 244
Juillet	1 164	62	3	6 034
Août	1 081	85	6	6 474
Septembre	861	55	5	6 496
Octobre	660	61	4	8 938
Novembre	1 226	129	1	3 248
Décembre	1 046	146	1	5 575
Total 2021	9 072	837	20	63 960
Total 2020	9 117	880	NC	528
Total 2019	29 778	1 078	NC	1 187

Damien VETA aborde la situation d'une société délégataire qui du fait de l'augmentation des coûts énergétiques a dû fermer certaines piscines. Il tient à rassurer les élus sur la situation de RECREA qui travaille avec des partenaires techniques (DALKIA et ENGIE). Il ajoute qu'il ne devrait pas être nécessaire de prendre une décision aussi radicale. Toutefois, il y aura forcément un impact.

Il informe que l'objectif de la société RECREA est de travailler ensemble afin de trouver des pistes d'optimisation qui conviennent à tous. La société RECREA a déjà commencé à travailler sur des pistes afin de proposer aux collectivités des moyens en terme technique, d'exploitation ou de température des bassins.

Monsieur GERNEZ indique que la collectivité est déjà dans une démarche d'accompagnement sur les économies liées à l'énergie et qu'il abordera par la suite le projet des ombrières.

Damien VETA indique qu'effectivement les solutions ne peuvent se trouver qu'équipement par équipement. Le SMCNV a déjà des équipements comme la géothermie, les panneaux solaires qui réduisent les coûts.

Monsieur BLOUIN indique que pour l'avenir, il y a certaines choses à revoir, car les administrés sont très vigilants de ce qui se fait actuellement. Il indique que, tout l'été, il a été sujet de la crise de l'eau et que nous avons du vider début septembre tous nos bassins.

Monsieur LE CHATTON demande s'il s'agissait de la vidange annuelle ou si c'était lié au chlorure ?

Marion GILBERT répond qu'il s'agit de la vidange annuelle.

Monsieur LE CHATTON souhaite savoir si cette maintenance a permis de gérer la problématique du chlorure stipulée lors du dernier contrôle sanitaire de l'ARS.

Marion GILBERT indique qu'en effet cela va permettre de diminuer les chlorures et précise que ce paramètre était mesuré à titre informatif.

Monsieur LE CHATTON indique que le seuil est largement dépassé.

Marion GILBERT répond que les taux n'ont pas bougé. Avant, ils n'apparaissaient pas dans les résultats de l'ARS.

Depuis janvier 2021, l'ARS a changé sa réglementation. Elle a imposé un seuil pour les chlorures mais le résultat reste à titre informatif et que ce résultat n'aura pas d'impact sur la fermeture des bassins.

Damien VETA indique que le taux de chlorure change avec le vieillissement de l'eau. Pour rétablir le taux, il faudrait remplir le bassin.

RECREA a fait un courrier à l'ARS pour ne plus faire apparaître ce résultat qui risque d'inquiéter les personnes alors qu'il n'y a pas d'impact néfaste.

Monsieur BLOUIN demande si cette nouvelle réglementation est propre à l'ARS de l'Oise.

Damien VETA répond qu'elle est nationale.

Monsieur GERNEZ souhaite savoir par quel moyen cette décision a été prise par l'ARS.

Marion GILBERT indique qu'il s'agit de l'arrêté du 26 mai 2021 relatif au contrôle sanitaire et à la surveillance des eaux de piscine pris en application des articles D. 1332-1 et D. 1332-10 du code de la santé publique.

Il est demandé où va l'eau lors de vidange de bassin.

Monsieur BLOUIN répond dans les rivières.

Il est demandé si l'eau ne pourrait pas être recyclée pour l'irrigation, l'arrosage ou autres.

Damien VETA explique que, dans certaines piscines l'eau des pédiluves est utilisée pour les chasses d'eau. C'est d'ailleurs ce type de solutions qu'il conviendra d'envisager ensemble.

Marion GILBERT indique également qu'il y a une piste à explorer avec le changement des éclairages par des ampoules en LED sur le hall, comme cela a été fait pour le bassin.

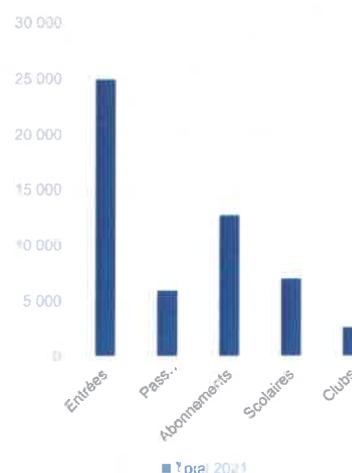
Monsieur BLOUIN indique que sur les sites de la CCVN, il a été procédé à du relamping, ce qui a permis de constater des économies.

Monsieur PINEL informe que des études ont été effectuées, il y a quelques années. Toutefois, ces dernières n'avaient pas abouti du fait de leur coût. Avec l'évolution du coût de l'énergie, certains projets sont de nouveau envisagés. Ainsi, l'amortissement sera plus vite rentabilisé.

LES FRÉQUENTATIONS

LES FRÉQUENTATIONS PAR CATÉGORIE

	Entrées	Pass activités	Abonne ments	Scolaires	Clubs	TOTAL
Mai	31	54		278	21	384
Juin	2 477	898	1 853	783	72	6 084
Juillet	5 447	524	1 747		16	7 734
Août	4 909	279	1 531			6 719
Septembre	3 487	1 023	2 026	1 508	646	8 690
Octobre	3 711	1 263	2 007	2 028	837	9 846
Novembre	3 290	1 022	1 924	1 621	746	8 603
Décembre	1 524	800	1 565	705	228	4 822
Total 2021	24 876	5 864	12 653	6 923	2 566	52 882
Total 2020	18 850	2 241	17 375	9 278		47 744
Total 2019	54 812	1 432	38 774	28 882		123 900



Monsieur LUSSIER souhaite savoir s'il est possible d'être prélevé mensuellement pour les abonnements annuels.

Marion GILBERT confirme qu'il est possible de prendre un abonnement à l'année et d'être prélevé mensuellement. Les modalités de paiement proposées sont les suivantes : au comptant, 3 fois sans frais ou mensuelles.

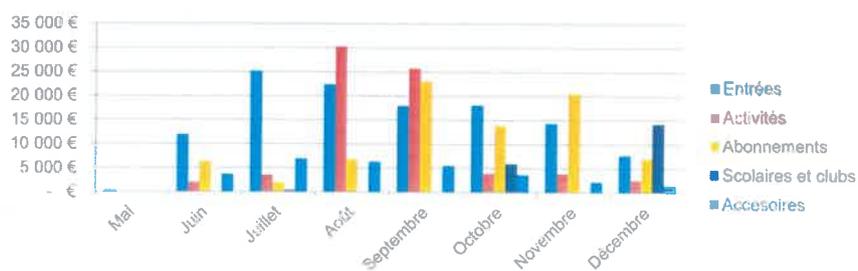
Il est demandé s'il serait possible d'établir un bilan depuis la réouverture post COVID afin d'avoir une vue d'ensemble sur une année complète.

LES RECETTES

LES RECETTES PAR CATÉGORIE

LES RECETTES COMMERCIALES MENSUELLES TTC PAR CATEGORIE

	Entrées	Activités	Abonnements	Autres produits	Scolaires et clubs	Accessoires	Total
Mai	377 €					31 €	408 €
Juin	11 866 €	2 037 €	6 397 €			3 570 €	23 870 €
Juillet	25 086 €	3 563 €	1 981 €		320 €	6 846 €	37 796 €
Août	22 335 €	30 307 €	6 778 €			6 218 €	65 638 €
Septembre	17 869 €	25 783 €	23 072 €	240 €		5 360 €	72 324 €
Octobre	18 023 €	3 894 €	13 836 €	600 €	6 815 €	3 532 €	45 700 €
Novembre	14 270 €	3 837 €	20 552 €	1 116 €		2 058 €	41 833 €
Décembre	7 588 €	2 518 €	6 916 €	120 €	14 170 €	1 172 €	32 486 €
Total 2021	117 414 €	71 939 €	79 534 €	2 076 €	20 305 €	28 787 €	320 055 €
%	37%	22%	25%	1%	6%	9%	



LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS LE RÉSULTAT

	2020	2021	Contractuel	Contractuel indexé 1 010e0
TOTAL CHIFFRE D AFFAIRES HT	938 423	963 186	1 341 351	1 355 569
TOTAL CHARGES	907 539	905 332	1 299 913	1 313 692
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE	30 884	57 854	41 438	41 877
IS	9 907	15 697	13 650	13 795
RÉSULTAT NET	20 977	42 157	27 788	28 083

Monsieur STEINMAYER souhaite savoir si le personnel a pu bénéficier du chômage partiel.

Damien VETA informe que le chômage partiel a été mis en place pour l'ensemble des salariés.

Monsieur le Président fait lecture de la délibération et propose de prendre acte du rapport d'activité sous réserve des réponses aux questions qui ont été posées à la société RECREA.

Objet: Aquavexin rapport annuel 2021

La société RECREA présente le rapport d'activité de l'année 2021.

Le Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin prend acte du rapport de l'exercice 2021 dans l'attente d'un retour de la part de RECREA aux questions qui leur ont été posées.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte du rapport 2021 de la société RECREA en attente des informations demandées.

6- Point Travaux.

Monsieur VETA présente ce point et informe que les 3 principaux projets « travaux » sur 2022 sont les suivants :

- Les vestiaires collectifs
- L'espace bien-être
- L'espace extérieur.

- Vestiaires collectifs

Début 2022 : Livraison des vestiaires collectifs avec mise en service aux scolaires dès le mois de février 2022.

- Espace Extérieur

Janv./Fév. 2022 : À la suite de la problématique constatée en 2021 sur la partie « Gros Œuvre », il a été décidé de terminer la partie Gros œuvre avec la société ND Bâtiment et de faire un constat des travaux réalisés par un bureau de contrôle. Il avait pour mission de s'assurer que l'ensemble des prestations étaient bien conformes. Un protocole transactionnel a été signé avec la société pour mettre fin à sa mission sur la partie « second œuvre ».




SMILING PEOPLE




SMILING PEOPLE





Mars/avril 2022 : Pas d'activité, voire très peu d'activité sur le chantier. Relance des marchés de « second œuvre ».

Mai 2022 : Reprise partielle du chantier avec les nouvelles entreprises et reprise de contact avec les sociétés qui avaient été mises à l'arrêt.

Jun 2022 : Reprise du chantier dans sa totalité, reprise des étanchéités.

Quelques difficultés rencontrées depuis la reprise avec la découverte de malfaçons.

Exemple : le fond du bassin de la piscine extérieur n'est pas droit ce qui ne permettait pas à l'entreprise de plaquage inox de pouvoir réaliser son travail correctement.

Les travaux avancent avec la prise en charge des malfaçons qui sont découvertes au fur et à mesure de l'avancement du chantier, ce qui oblige à mener des actions non prévues.



Fin de la partie extérieure concernant les vestiaires avec l'installation cette semaine, des portes et du compresseur.



Juillet 2022 : Coulage de la plage, mise en place de la passerelle, installation du pantagliss.



Août 2022 : Pose du fond du bassin extérieur en inox, pose des jeux vortex.



Les points restants : Le sas, la partie douches extérieures, la partie barrière et espaces verts.

La société THEOREME prévoit une mise en eau du bassin d'ici 1 mois pour la phase de test sur les fluides.

- Espace bien-être :

Fin des travaux prévue pour la fin décembre 2022. Pas de retard annoncé par la société THEOREME

Réalisé : Les menuiseries

En cours : Pose des pierres du Vexin sur les murs extérieurs, pose de la pergola, carrelage.



Reste à faire : Aération, faux plafond, installations des équipements (sauna, hammam...).

Monsieur Le Président souligne la présence de la société THEOREME qui est à l'écoute et présent sur le chantier.

Monsieur Le Président indique qu'il y a une partie de la dalle coulée par la société AXE TP à revoir.

Damien VETA informe qu'un rendez-vous est organisé le 14 septembre 2022 à ce sujet.

Monsieur LELEU demande s'il ne serait pas possible de faire une communication auprès des administrés. En effet la mairie de Trie-Château a eu connaissance de beaucoup de rumeurs.

Monsieur BLOUIN demande si une date de réception est fixée ?

Damien VETA indique que le chantier avance bien et qu'il faudrait voir avec la société THEOREME si une date peut être arrêtée.

Monsieur le Président indique qu'il faudrait s'occuper de la visibilité de la route de Beauvais et Chaumont avec la taille des arbres.

Monsieur le Président remercie Damien VETA pour sa présentation et informe que, même si le chantier arrive à son terme, il faut rester vigilant sur les finitions du chantier.

Ombrières :

Monsieur le Président fait un point sur l'installation future des ombrières prévue sur le site d'Aquavexin.

Le SE60 nous a informé que les études sont terminées. Il finalise la préparation d'un dossier d'appel d'offres pour le choix d'une maîtrise d'œuvre en « conception et réalisation ». Le dossier de consultation doit être lancé d'ici 1 mois.

Il prévoit un début des travaux pour septembre 2023 avec un objectif de fin de travaux avant décembre 2023

Monsieur PINEL demande si l'électricité sera revendue.

Monsieur le Président indique qu'il est prévu que l'électricité soit introduite sur le site. Il y a encore des échanges techniques à prévoir avec la société Dalkia sur la manière de comptabiliser l'électricité produite par les ombrières.

Monsieur LE CHATTON explique que le titulaire du contrat d'énergie étant DALKIA, il n'y a qu'eux qui peuvent revendre l'électricité à ERDF. Il sera donc nécessaire d'installer un compteur en sortie des ombrières pour mesurer notre production et savoir ce qui est consommé par le complexe aquatique. Le surplus sera déduit du contrat de RECREA par DALKIA ; RECREA devra donc nous le déduire.

Il n'est pas prévu de stockage de l'énergie.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un projet qui est dans l'air du temps avec les problèmes de crise énergétique. Il rappelle qu'une visite de chantier est prévue le 22 septembre 2022 à 9h sur le site d'Aquavexin.

Il informe Monsieur LELEU que le sujet de la communication auprès des administrés sera travaillé en réunion de DSP.

Monsieur MORIN indique que certains administrés trouvent que le prix de la piscine est excessif. Il informe qu'il a mis en place l'achat de carnets de 10 entrées par la commune qui sont revendus en deçà du prix. Il ajoute que cela fonctionne très bien.

Monsieur le Président félicite l'initiative de la commune de Bouconvillers ainsi que Monsieur MORIN. Il indique que cette initiative pourra être relayée lors d'un conseil communautaire aux autres communes afin d'aider à la relance de l'activité du centre aquatique.

7- Questions diverses.

Monsieur le Président fait un tour de table, aucune question n'est posée

Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants, Damien VETA et Marion GILBERT pour leur engagement.

La séance est levée à 12h15.

Signature du Secrétaire de séance
Monsieur Christophe BARREAU

Handwritten signature of Christophe Barreau in blue ink on a light grey rectangular background.

Signature du Président
Monsieur Bertrand GERNEZ

Handwritten signature of Bertrand Gernez in blue ink on a light grey rectangular background.